



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans, le 14 SEP. 2016

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement
– Société des Ateliers Louis VUITTON –
Commune de Condé (36)

La société des Ateliers Louis VUITTON sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de fabrication d'articles de maroquinerie situé sur la commune de Condé. Ce dossier est déposé dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités. Le site de production est en activité depuis 2002. Il n'est pas prévu d'extension ou de construction nouvelle.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Le site est constitué d'un bâtiment principal qui accueille la production d'articles de voyage en cuir ainsi que des articles de maroquinerie. L'atelier de production occupe une surface de 3 200 m². Les zones de stockage et de maintenance sont réparties sur 2 000 m². La structure accueille également une zone de bureaux (350 m²) ainsi que des locaux sociaux (790 m²) et un restaurant d'entreprise (660 m²).

Les activités du site sont principalement des activités d'assemblage de pièces de cuir, de tissus et de petits accessoires métalliques par collage ou piquage. Le site procède également à l'emballage des produits finis avant expédition.

Le bâtiment d'une surface totale de 7 000 m² est implanté sur une parcelle de 70 300 m². Des voies de circulation et un parking sont aménagés et imperméabilisent une surface de 9 800 m². Le reste du terrain d'environ 53 500 m² est aménagé avec des zones gravillonnées aux abords du bâtiment et des espaces verts plantés.

Afin de réduire l'impact visuel, la hauteur du bâtiment a été limitée à 9,5 mètres et un merlon planté de haies a été mis en place sur les trois cotés du site visibles depuis la route.

Le site de production est installé en bordure de la route départementale RD 918 à 6 km au sud d'Issoudun.

L'environnement du site est exclusivement à vocation agricole. Le paysage est constitué des champs cultivés parsemés de bosquets d'arbres offrant refuge à la faune sauvage.

Les habitations les plus proches se situent à 670 mètres au sud-est pour le hameau « Les Places » et 800 mètres à l'est pour le hameau « La Grotte ». Les hameaux de « Vilaine » et « Villesaudeon » sont situés à 1 500 mètres à l'ouest du site.

2. IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- **Les conséquences d'un incendie ;**
- **Le risque de pollution accidentelle des eaux et du sol.**

3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ÉTUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis. Les risques liés à cet enjeu sont correctement identifiés.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer l'installation dans son contexte.

Le périmètre d'étude du dossier est cohérent au regard des enjeux identifiés et le niveau d'information retenu est correctement choisi.

Le dossier recense les zonages naturels réglementaires présents aux alentours du site à l'appui d'une restitution cartographique adaptée, claire, lisible, avec une échelle appropriée aux effets du projet. Le zonage naturel réglementé le plus proche est situé à 3 km de l'installation.

Le dossier identifie correctement le contexte hydrologique du secteur. Une cartographie détaillée illustre de manière pertinente ce contexte. L'étude de l'état initial montre que le cours d'eau le plus proche est situé à 1,1 km à l'ouest du site. Le captage d'eau potable le plus proche se situe à environ 3 km au nord du site. Le site est situé en dehors de son périmètre de protection éloigné.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

L'étude identifie avec précision les sources de rejets de l'installation et les polluants associés.

Les rejets des eaux pluviales et des eaux usées sont bien identifiés. Les réseaux de collecte sont de type séparatif. Les résultats d'une campagne d'analyse au niveau des deux points de rejet réalisée en mars 2014 sont présents dans l'étude. Ces résultats concluent que les rejets respectent les seuils réglementaires.

Le site n'est pas à l'origine de rejet d'eaux industrielles.

L'installation ne procède à aucun prélèvement d'eau souterraine, le site étant raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Condé.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Le principe de gestion des eaux du site permet de traiter de façon satisfaisante les eaux collectées.

Le site est équipé d'une station d'épuration autonome pour le traitement des eaux usées. Les eaux des cuisines passent par un séparateur à graisse et à féculs avant de rejoindre les eaux sanitaires dans la station de traitement. Une partie des eaux traitées est réinjectée dans la station d'épuration autonome, le reste est rejeté dans une douve sur le site pour infiltration. Le suivi et l'entretien de la station sont réalisés régulièrement par un prestataire spécialisé sous contrat.

Par ailleurs, les eaux pluviales de toiture et de voirie sont collectées séparément. Les eaux pluviales de toiture sont dirigées vers un bassin étanche faisant office de réserve incendie. Les eaux de ruissellement des voiries font l'objet d'un traitement via un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le bassin

étanche. Une canalisation de surverse en cas d'épisode pluvieux important relie le bassin à la douve aménagée autour du site.

Enfin, les eaux d'extinction d'un éventuel incendie sont confinées sur le site au niveau des quais de déchargement et dans le bassin étanche dont la surverse est équipée d'une vanne d'isolement. Le volume nécessaire de ces capacités de rétention est calculé selon une méthodologie reconnue. Le volume des rétentions disponibles sur le site apparaît suffisant.

Les mesures prises par l'exploitant vis-à-vis du risque de pollution accidentelle des eaux et du sol par les eaux d'extinction d'incendie sont adaptées et proportionnées aux enjeux.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier la compatibilité avec l'affectation des sols et son articulation avec les plans, schémas et programmes concernés (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, carte communale). Toutefois le dossier aurait mérité de vérifier la compatibilité du projet avec le SAGE Cher-Amont.

L'étude montre également les dispositions en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés ou industriels présentés dans le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers de l'Indre ainsi que dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux de la région Centre-Val de Loire et s'attache à expliciter clairement la prise en compte de ces orientations dans son projet.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts. Elle a été réalisée selon une méthodologie reconnue.

L'analyse préliminaire des risques a permis de hiérarchiser les risques liés à l'activité sur le site suivant leur probabilité d'occurrence et la gravité de leurs conséquences. Les scénarios d'accident retenus sont :

- un incendie du magasin de stockage des cuirs ;
- un incendie du magasin de stockage des tissus synthétiques et autres composants ;
- un incendie généralisé aux magasins de stockage suite à un départ de feu dans un des deux magasins.

Les modélisations des deux premiers scénarios montrent que les zones d'effet restent circonscrites à l'intérieur des limites de l'établissement.

Le risque lié aux effets dominos a également été étudié. L'étude conclut qu'il n'y a pas de risques d'effets dominos entre les deux magasins de stockage.

Par ailleurs, l'étude décrit les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre pour diminuer la probabilité de survenue d'un tel accident ou à en limiter les conséquences. Ces mesures sont adaptées à la nature des risques identifiés et cohérentes par rapport aux mesures habituellement mises en place dans ce secteur d'activité (murs coupe-feu entre les ateliers et les entrepôts équipés de portes coupe-feu automatiques, extincteurs, robinets d'incendie armés).

3.5. Étude des risques sanitaires

La méthodologie repose sur les quatre étapes classiquement décrites dans la démarche d'évaluation des risques sanitaires. L'étude identifie les émissions liées à l'échappement des véhicules fréquentant le site comme principal rejet pouvant impacter l'environnement. Néanmoins, au vu de la fréquentation du site comparée à la circulation constatée sur la D918, l'étude conclut que son impact sur les populations avoisinantes est très réduite, les premières habitations se situant à 670 m de l'installation.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

La construction de ce site a été motivée par la nécessité de remplacer un ancien atelier, situé à Issoudun, et pour lequel les agrandissements n'étaient pas possibles. Le pétitionnaire a recherché un site compatible dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du site historique. Le site de Condé a été ouvert en février 2002.

Le bâtiment est situé sur une zone d'activité autorisée et est relativement isolé des habitations avoisinantes.

La conception architecturale a été soignée afin d'intégrer au mieux l'installation dans le paysage notamment par la limitation de la hauteur de la construction ainsi qu'un soin particulier aux aménagements paysagers des espaces verts.

Compte tenu des mesures mises en place par le pétitionnaire pour maîtriser les risques et les impacts, les effets sur les tiers et le milieu naturel apparaissent limités.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du site sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels de l'installation.

Le Préfet de Région

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nacer Meddah', is written over a horizontal line.

Nacer MEDDAH

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Le dossier indique à juste titre qu'aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	Le dossier démontre que l'implantation de l'installation n'a aucun impact sur la faune et la flore.
Milieus naturels	0	Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité immédiate du site. Le dossier indique à juste titre l'absence d'impact sur l'état de conservation des zones Natura 2000 les plus proches.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone d'implantation du site.
Consommation des espaces naturels et agricoles	~	L'installation actuelle est établie sur un terrain de 70 300 m ² situé en zone d'activité. Dans le cadre de la régularisation administrative, aucune extension ou nouvelle construction n'est prévue.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable Sols	+++	<u>Ce point est développé dans le corps de l'avis.</u>
Air	+	L'activité engendre peu de risques de pollution atmosphérique. Les seuls rejets sont les échappements des véhicules accédant au site, les gaz de combustion de l'installation de chauffage du bâtiment et le dégagement d'hydrogène lors de la charge des engins de manutention.
Odeurs	0	Aucune odeur n'est émise par les installations.
Déchets	+	Les procédés de fabrication produisent peu de déchets industriels. Le site produit également des déchets organiques liés à l'activité de restauration. Tous les déchets sont traités dans des filières adaptées.
Énergies et changement climatique	+	La consommation électrique est celle de l'éclairage intérieur des bâtiments, des voiries et parkings en période nocturne seulement pendant les heures d'activité. Les émissions de gaz à effet de serre sont liées aux gaz d'échappement des véhicules et aux rejets des chaudières à gaz fournissant le chauffage.
Risques technologiques	++	Compte-tenu de la nature des activités exercées, le risque principal est l'incendie susceptible de générer à la fois des effets thermiques, des effets toxiques par les dégagements de fumées et la dispersion des eaux d'extinction. Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	~	Les installations présentent peu de risques sanitaires.
Trafic routier	++	Le trafic lié à l'activité du site correspond à 17 % du trafic routier de la route départementale RD 918 (en moyenne 5 camions d'expédition et 180 véhicules légers par jour).
Bruit	+	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au niveau des zones à émergence réglementée. Les habitations les plus proches sont situées à 670 mètres au sud-est. Les camions accèdent au site depuis la RD 918 sans traverser de zone d'habitations.
Émissions lumineuses	+	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées. Les lampes sont dirigées vers les voies et le parking pour assurer la sécurité en période nocturne tout en limitant la pollution lumineuse.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	~	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.

